

**COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt huit septembre, à vingt heures quarante cinq minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle André Malraux, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

**Date de convocation :**  
**22/09/2020**

**Date d'affichage :**  
**22/09/2020**

**En exercice :** 30  
**Présents :** 28  
**Votants :** 30

**Présents :** Olivier Corzani, Roger Perret, Espérance Niari, Ruddy Sitcharn, Alice Fuentes, Yves Guettari, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Ghyslaine Laruelle, Maria Bernardo, Annie Marcais, Christian Darras, Martine Goessens, Jeannette Otto, Didier Gaba, Ruddy Gastrain, Aline Thiol, Marie-Gisèle Belzine, Tiphaine Valdeyron, Sami Toumi, Hichame Oubba, Mahamadou Sacko, Saty Tall, Mélanie Barbou, Madiouma Tandia, Sophia Mejri, Albert Lavenette

**Ont donné pouvoir :** Laurent Doiselet pouvoir à Mélanie Barbou, Julien Corzani pouvoir à Olivier Corzani

**Secrétaire de séance :** Ruddy Sitcharn

**Les décisions du maire**

56/2020 Convention avec l'UGAP pour la mise a disposition d'un marché de fournitures d'acheminement d'électricité et services associés, passé sur le fondement d'accord cadre à conclure par l'UGAP pour un montant de 12000 € TTC

57/2020 Contrat avec la Société EURODROP pour un tir de feu d'artifice à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 2020

58/2020 Congés bonifiés été 2020 pour un montant de 11161.85 €

59/2020 Reconstitution du contrat de maintenance préventive et curative des équipements de restauration de la ville de Fleury-Mérogis avec la société Techni froid pour un montant de 8199.99 €

60/2020 Exercice du droit de préemption urbain du local commercial 4 rue du Chêne à Champagne, zone commercial de la Greffière

61/2020 Contrat de cession avec l'association les GAMETTES pour un spectacle le samedi 22 août 2020 pour un montant de 1690 €

62/2020 Contrat de cession de partenariat avec l'association Cirque Ovale- en Essonne pour un montant de 2000 €

63/2020 Signature d'une convention avec la fédération de la ligue de l'enseignement de l'Essonne pour un montant mensuel de 107.58 €

64/2020 annulé

65/2020 Réalisation de dictées pour tous dans le cadre du dispositif un été à Fleury pour un montant de 4000 €

66/2020 Signature d'un contrat de location entretien machine à affranchir avec Pitney Bowes pour un montant de 1080 €

67/2020 Convention de formation professionnelle avec l'organisme TRANS FAIRE dans le cadre d'une formation complémentaire au BP JEPS pour animateur du service jeunesse pour un montant de 1344 €

68/2020 Signature d'un contrat avec l'association Productions Hirsutes pour un concert le 9 décembre 2020 pour un montant de 2701.01 €

69/2020 Signature d'un contrat avec vacances ULVF pour un montant de 20 993.86 € (annule et remplace la n°64/2020)

70/2020 Convention de formation professionnelle avec l'organisme SAIGA informatique à l'utilisation du logiciel « iMuse » pour un montant de 1880 €

71/2020 pour un contrat avec la compagnie La Belle Image pour un spectacle le samedi 5 septembre à Fleury-Mérogis pour un montant de 5164.23 €

72/2020 Convention de conseils et d'assistance juridique avec le cabinet d'avocat GAIA pour un montant de 220 € / heure HT

73/2020 Demande de subvention d'un montant de 18278.16 € à la CAF dans le cadre de l'aménagement d'un ALSH adolescent

74/2020 Avenant de prolongation du marché transport de personnes lot 1 et 2 avec la Sté Nedroma

75/2020 Modification de l'acte de création de la régie unique regroupée

76/2020 Autorisation de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux pour la réalisation d'une couverture des gradins du terrain Felder

77/2020 Signature d'une convention avec le club des parents solidaires pour la préparation des repas lors du forum des associations pour un montant de 175 €

78/2020 Signature d'une convention avec reflet d'outre mer pour la préparation des repas lors du forum des associations pour un montant de 150 €

79/2020 Signature d'une convention avec réagir pour la préparation des repas lors du forum des associations pour un montant de 75 €

80/2020 Modification de l'acte de création de la régie recettes du service Jeunesse.  
 81/2020 contrat avec l'association la clé de Prod pour la réalisation de 3 spectacles et un master-class à Fleury-Mérogis le vendredi 9 octobre 2020 et le samedi 10 octobre 2020 pour un montant de 4500 €  
 82/2020 Avenant de prolongation du marché de service de téléphonie et télécommunication lot 2 téléphonie mobile avec la sté Bouygues télécom  
 83/2020 Avenant de prolongation du marché de service de téléphonie et télécommunication lot 3 internet et interconnexion site distant avec la société ADISTA  
 84/2020 Nomination d'un deuxième mandataire suppléant pour la régie recettes unique regroupée.  
 85/2020 Convention de partenariat avec Cœur d'Essonne agglomération pour un spectacle de cirque dans le cadre de la saison culturelle le 27 septembre 2020 pour un montant de 1200 €  
 86/2020 Contrat avec l'association les diaprés pour la réalisation d'ateliers artistiques et d'intervention pédagogique du 29/09 au 02/10/2020 dans le cadre de la programmation culturelle pour un montant de 300.00€  
 87/2020 Séminaire de rentrée des Elus avec le CIDEF

### **1- Détermination du nombre d'adjoints suite à démission**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Modifie** le nombre d'adjoint fixé par la délibération n° 5/2020 du conseil municipal du 23 mai 2020,

**Fixe** à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

### **2 - Cession à l'euro symbolique du terrain des jardins familiaux (cadastre AH147) au profit du Département pour la réalisation d'un collège à Fleury-Mérogis**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le choix du site retenu par le Département correspondant au terrain d'assiette des actuels jardins familiaux cadastré AH 147 exclusivement pour l'installation d'un futur collège sur le territoire communal.

**APPROUVE** le principe d'une cession à l'euro symbolique de la parcelle AH 147, d'une surface de 17 700 m<sup>2</sup>, située 123 rue du Bois-Des-Chaqueux à Fleury-Mérogis et du foncier nécessaire à la réalisation d'un collège par le Département.

**PRECISE** que le terrain d'assiette visé sera libre de toute occupation et mis à disposition du maître d'ouvrage départemental avant l'été 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous les actes préparatoires (protocole foncier, documents de géomètre...) à la cession des parcelles concernées par le projet d'équipement secondaire départemental.

### **3 -Taxe locale sur la publicité extérieure tarifs 2021 application de l'ordonnance du 22 avril 2020 liée à la crise sanitaire, Covid 19**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**MAINTIENT** pour l'année 2021 le tarif de référence de 2020 fixé à 16€ de la taxe locale sur la publicité extérieure.

**PRECISE** que l'ensemble des tarifs TLPE de l'année 2021 sont en conséquence les suivants :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m <sup>2</sup> :	16,00 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m <sup>2</sup> :	32,00 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m <sup>2</sup> :	48,00 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m <sup>2</sup> :	96,00 €
Enseignes inférieures ou égales à 7 m <sup>2</sup> :	Exonération
Enseignes supérieures à 7 m <sup>2</sup> et inférieures ou égales à 12 m <sup>2</sup> :	16,00 €
Enseignes supérieures à 12 m <sup>2</sup> et inférieures ou égales à 50 m <sup>2</sup> :	32,00 €
Enseignes supérieures à 50 m <sup>2</sup> :	64,00 €

**MAINTIENT** l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 24 juin 2013 concernant les enseignes dont la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 mètres carrés.

**INSCRIT** les recettes afférentes au budget de 2021.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

### **4 - Versement de subvention aux associations**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VERSE** les subventions :

**INSCRIT** le montant au budget municipal :

Associations	Subvention Fonctionnement 2019	Subvention Projet spécifique 2019	Demande de subvention Fonctionnement 2020	Proposition Subvention Fonctionnement 2020	Demande de subvention Projet spécifique 2020	Proposition Subvention Projets Spécifiques 2020
Il était une fois	18 000,00€	8211, 00€	24 000,00€	18 000,00 €	12 200,00€	5 900,00 €
ARAC	400,00 €	Pas de demande	400,00 €	400,00 €	Pas de demande	Pas de demande
CFDT	447,90 €	Pas de demande	447,90 €	447,90 €	Pas de demande	Pas de demande
FO	416,08 €	Pas de demande	418,00€	416,08 €	Pas de demande	Pas de demande
LA GRAINE FLEURY	300,00 €	0,00 €	2 200,00 €	500,00 €	750,00 €	200,00 €
Association des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes	Pas de demande	Pas de demande	0 € (300 € obtenue en juin 2020)	0 €	1 200,00 €	1200,00 €
TOTAL	19 563,98€	8211, 00€	27 465, 90€	19 763,98 €	14 150,00 €	7 300,00 €

### 5 - Versement de subventions aux écoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VERSE** aux écoles concernées pour l'année 2020 les subventions suivantes :

ETABLISSEMENT	MONTANT
Maternelle Joliot Curie	696,00€€
Maternelle Robert Desnos	936,00€
Maternelle Paul Langevin	848,00€
Elémentaire Joliot Curie	996,00€
Elémentaire Robert Desnos	1400,00€
Elémentaire Paul Langevin	960,00€

**DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget.

### 6 - Présentation du rapport DSU et FSRIF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** les deux tableaux ci-annexés relatifs à l'utilisation des deux dotations susmentionnées.

#### Commune de Fleury-Mérogis

**Montant du D.S.U. perçu : 1 483 735€**

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement...)	Localisation (quartiers classés DSQ, DSU, autres)	Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels...	Fonctionnement : subvention à une association, animation ...	Montant global H.T.	Dont DSU	Autres concours financiers	Financement commune	% DSU (6)/(5)
Equipements et travaux aux groupes scolaires et centre de loisirs	Quartier prioritaire et autres	<i>Equipements et travaux</i>		287 802,00 €	240 000,00 €	0,00 €	47 802,00 €	83,39%

Equipements sportif	Quartier prioritaire et autres	Construction /travaux		613 253,00 €	545 000,00 €	0,00 €	68 253,00 €	88,87%
Materiel informatique	Quartier prioritaire et autres	Equipements		98 241,00 €	70 000,00 €	0,00 €	28 241,00 €	71,25%
Travaux et equipements des autes batiments publics	Quartier prioritaire et autres	Equipements et travaux		144 462,00 €	120 000,00 €	0,00 €	24 462,00 €	83,07%
Cadre de vie et voiries	Quartier prioritaire et autres	equipements et travaux		532 159,00 €	418 952,00 €	0,00 €	113 207,00 €	78,73%
meublier administratif et culturel	Quartier prioritaire et autres	Equipements		138 929,00 €	89 783,00 €	0,00 €	49 146,00 €	64,63%
				1 814 846,00 €	1 483 735,00 €	0,00 €	331 111,00 €	81,76%

**Montant du F.S.R.I.F. Perçu : 1 514 952€**

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Domaine d'intervention ( santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement...)	Localisation (quartiers classés DSQ, DSU, autres)	Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels...	Fonctionnement : subvention à une association, animation ...	Montant global H.T.	Dont FSRIF	Autres concours financiers	Financement commune	% FSRIF (6)/(5)
Equipements et travaux aux groupes scolaires et centre de loisirs	Quartier prioritaire et autres	equipements /travaux		287 802,00 €	250 000,00 €	0,00 €	37 802,00 €	86,87%
Equipements sportif	Quartier prioritaire et autres	Construction /travaux		613 253,00 €	550 000,00 €	0,00 €	63 253,00 €	89,69%
Materiel informatique	Quartier prioritaire et autres	Equipements		98 241,00 €	95 000,00 €	0,00 €	3 241,00 €	96,70%
Travaux et equipements des autes batiments publics	Quartier prioritaire et autres	equipements et travaux		144 462,00 €	125 000,00 €	0,00 €	19 462,00 €	86,53%
Cadre de vie et voiries	Quartier prioritaire et autres	equipements et travaux		532 159,00 €	424 952,00 €	0,00 €	107 207,00 €	79,85%
meublier administratif et culturel	Quartier prioritaire et autres	Equipements		138 929,00 €	70 000,00 €	0,00 €	68 929,00 €	50,39%
				1 814 846,00 €	1 514 952,00 €	0,00 €	299 894,00 €	83,48%

**7 - Entrée au capital de la SEER dans le cadre du projet de raccordement au réseau de géothermie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**EMET** un avis favorable de principe afin de raccorder au maximum les logements collectifs et équipements publics du territoire communal, à la ressource géothermale, ce qui permettrait d'économiser 44 400 MWH d'énergie fossile, soit 9 100 teq CO2 évités par an (équivalent de 4 600 Voitures/an), décision confortée par les études géologiques menées.

**DECIDE** pour ce faire, afin de maîtriser l'ensemble du processus (investissement et exploitation), de se rapprocher des actionnaires actuels fondateurs de la Société Publique Locale SEER Grigny -Viry, c'est-à-dire, le SIPPÉREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) ainsi que les Villes de

Grigny et Viry Chatillon, pour entrer au capital selon les modalités prévues par les dispositions statutaires régissant la SPL SEER Grigny -Viry et selon des modalités financières et juridiques à définir et à négocier entre les parties.  
**SOLLICITE** la SPL SEER Grigny Viry pour connaître les conditions financières et juridiques de l'opération tendant à entrer dans le capital et d'obtenir l'engagement de ne supporter aucune autre dépense liée aux investissements et raccordements ainsi que la responsabilité dévolue en qualité d'actionnaire.

**8 - Evolution de la halte-garderie en multi-accueil de 20 berceaux situé 60 rue André Malraux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** le projet d'évolution de la halte-garderie en multi accueil,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions, auprès des services de la Caf de l'Essonne, afin de financer une partie des travaux entrepris

**9 - Convention locaux PMI**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTe** de conclure une convention relative à la mise à disposition des locaux du centre de protection infantile de la Commune de Fleury-Mérogis au profit du Département de l'Essonne, fixant les conditions juridiques, matérielles et financières d'occupation desdits locaux et répartissant les obligations entre les parties au contrat, dans le cadre de la départementalisation de ce centre de PMI.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant

Séance levée à 21 h 19